Prospère. Voild les raisons, M. l'ORATEUR, qui m'engagent, au point de vue politique, à donner mon appui aux résolutions que vous avez à la main. Je n'ai que faire de dire qu'en ma qualité de négociant et au point de vue du commerce il leur est aussi cordialement assuré. (Ecoutez! écoutez!) Oseraton prétendre que par l'adjonction de près d'un million d'habitants laborieux et intelligents, co pays no deviendra pas plus pros-Père ? Prétendra-t-on que nous ne profiterons pas de la disparition des obstacles que rencontre actuellement le commerce avec ces Provinces si peu cloignées? Nos produits manufacturiers ne trouveront-ils pas un coulement plus facile lorsque les tarifs hostiles des provinces maritimes seront disparus? De nouveaux marchés ne seront-ils pas ouverts à nos produits lorsque le chemin de fer intercolonial nous reliera à elles et que le libre échange existera entre elles et Pouvons-nous songer à rester comme Présent sans avoir, à nous, de voie de communication à l'Atlantique pendant cinq mois de l'année ? (Ecoutez! écoutez!) Quand nous sommes menacés d'hostilités par la presse, le peuple et le gouvernement des Etats-Unis, qui vient de mettre en force le système nuisible des passoports et donner avis de l'abrogation du traité de réci-Procité et de l'abolition du système d'entreposage; par l'avis qui a été donné au gouvernement anglais que le traité concernant les navires armés en guerre sur nos lacs devait être aboli; quand nous voyons que nos fermiers seront privés pendant cinq mois de l'année d'envoyer leurs produits à un marché; quand nos marchands se trouveront dans la même position pour le renouvellement de leurs fonds de commerce ; quand nous aurons à dépendre de la générosité d'un pays étranger même pour l'envoi de nos malles en Angleterre; menacés, comme nous le sommes, d'être ainsi paralyses, diraton encore que cette union avec les provinces inférieures n'est pas à désirer, et qu'aussitôt possible nous ne construirons pas sur notre territoire une voie ferrée conduisant jusqu'à l'Atlantique, jusqu'à Halifax, Pun des meilleurs havres du monde? Continuerons nous à dépendre d'un pays étranger pour notre existence même? (Ecoutes!) Resterons-nous dans cette dépendance au licu de nous mettre courageusement à l'ou-Vruge, de secouer notre nonchalance et notre inertie, do construire le chemin de fer intercolonial et de nous créer un débouché pour

nos produits? (Ecoutez!) Conjointement avec cette grande entreprise, jo crois que, pour l'avantage du pays, nous devrions songer à agrandir et creuser nos canaux. (Ecoutez!) Voici une minute du conseil exécutif publiée par le ministère Sandfield Macdonald-Dorion à la date du 19 février 1864. Elle est aussi conque:

"Bien que rien n'indique un accroissement d'influence dans le parti hostile au traité de réciprocité, des avis officiels relatifs à l'opinion et aux intentions des hommes les plus influents des Rtats-Unis, ont convainou le comité que l'abrogation de ce traité est imminente, à moins que les conseillers de Sa Majesté ne prennent des mesures promptes et énergiques pour empêcher une mesure qui serait pour les populations du Canada une grande calamité,"

Je lis aussi dans cet ordre en conseil :

"Sous la bienfaisante opération du système du gouvernement responsable que la mère-patrie a accordó au Canada et aux autres colonies qui ont des institutions représentatives, combinée avec les avantages du traité de réciprocité et du libre échange avec nos plus proches voisins des produits des deux pays, toute agitation en faveur de changements organiques a cessé; et tout mécontement dans les relations extérieures de la province a disparu."

D'après cette minute, le gouvernement SANDFIELD MACDONALD-DORION semblait êtro d'avis que l'abrogation du traité de réciprocité serait une grande calamité pour le pays. Mais je ne crois pas que nous soyons jamais obligés d'aller demander à genoux au gouvernement de Washington la continuation de ce traité. (Ecoutes!) Depuis un an ou deux, et par suite de la différence du cours monétaire dans les deux pays, le traité est, pour nous, comme déjà abrogé. L'état du cours monétaire a gravement lésé les intérêts du Canada. Nos intérêts miniers et l'exploitation des bois, qui est une des branches les plus importantes de notre commerce, sont paralysés et presque anéantis. (Ecoutes!) L'abrogation du traité de réciprocité nous sera-t-elle plus préjudiciable que le bouleversement du cours monétaire? lieu d'être une calamité, la révocation de ce traité nous forcera à réaliser des changements organiques qui tournerent au plus grand avantage et à la prospérité du pays. Pour ma part, j'ai vu avec peine notre gouvernement d'alors publier un pareil dooument qui, tombant entre les mains des Américains, peut leur faire croire que la révocation du traité de réciprocité serait un malheur irréparable. (Rooutes !) Je le répète